
COMMUNIQUÉ

N° 102

Le 28 avril 1993

LE CANADA RECONNAÎT L'INDÉPENDANCE DE L'ÉRYTHRÉE

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, et la ministre des Relations internationales et du Développement international, M^{me} Monique Vézina, ont félicité le peuple érythréen pour sa participation massive au référendum sur l'indépendance, qui s'est tenu du 23 au 25 avril, et pour la résolution pacifique d'une lutte de 30 ans pour l'indépendance. M^{me} McDougall a accueilli l'Érythrée dans la communauté des nouveaux États indépendants, et a annoncé que le Canada établira des relations diplomatiques avec ce pays.

«Je félicite les Éthiopiens et les Érythréens pour leur esprit de réconciliation et de bonne volonté, qui a permis ce référendum historique, a déclaré M^{me} McDougall. Le Canada espère que cet événement inaugurerá une ère de paix et de coopération régionale dans la Corne de l'Afrique.»

Treize Canadiens se trouvaient en Érythrée pour observer le déroulement du référendum : cinq faisaient partie de la mission d'observation des Nations Unies chargée de surveiller le référendum érythréen (UNOVER) et huit oeuvraient pour des organisations non gouvernementales (ONG). La majorité des électeurs se sont prononcés en faveur d'une Érythrée souveraine et indépendante, et ce vote a été déclaré libre et équitable par les Nations Unies.

«La population érythréenne s'attelle avec un courage et une détermination remarquables à reconstruire sa nation et à créer un pays indépendant, au terme de 30 ans de guerre et de décennies de famine et de sécheresse, a déclaré M^{me} Vézina. Le Canada continuera de fournir une aide

Affaires extérieures
Commerces extérieures Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

alimentaire et humanitaire à l'Érythrée et à soutenir les organisations multilatérales et les ONG qui oeuvrent dans ce pays.»

L'Éthiopie avait été chargée par les Nations Unies, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, de gouverner l'Érythrée en tant que province. Après avoir été annexée par l'Éthiopie en 1961, l'Érythrée a commencé sa lutte pour l'indépendance. En 1991, une coalition de mouvements rebelles, dont le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE), a vaincu l'armée éthiopienne du président Mengistu. Cette coalition, composée notamment des parties qui forment maintenant le gouvernement provisoire de l'Érythrée, a adopté une charte qui reconnaît le droit de l'Érythrée à l'autodétermination. Le gouvernement provisoire a été mis en place pour diriger le nouvel État *de facto*. L'une des premières mesures prises par ce gouvernement, dans le cadre de la transition vers l'indépendance, a été d'organiser, en 1993, un référendum surveillé par des observateurs internationaux et permettant aux Érythréens de confirmer par voie démocratique leur désir de fonder un État.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou le :

Bureau des relations avec les médias
Agence canadienne de développement international
(819) 953-6060